

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 6

Séance du : 25 mars 2025

Objet : CAV – Convention relative à l'assistance aux communes en matière de recherche et de demande de subventions

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

En complément de l'aide juridique aux communes, de l'assistance en matière d'hygiène et de sécurité, et au regard des demandes formulées par les communes de la CAV aux services communautaires, il est proposé que l'Agglomération puisse réaliser les recherches et demandes de subventions, pour le compte de la commune et à sa demande.

La participation financière de la commune au dispositif serait la suivante :

- Jusqu'à 15 000 € TTC de subventions obtenues par opération : forfait de 150 € ;
- À partir de 15 001 € TTC de subventions obtenues par opération : 1 % de la subvention perçue grâce à ce nouveau service dans la limite de 1 000 € par opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention relative à l'assistance aux communes en matière de recherche et de demande de subventions, jointe au présent rapport,
- Autorise le maire, ou l'adjoint délégué, à signer ladite convention avec la CAV, ainsi que tout document à intervenir relatif à ce dossier.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-21-002617-2025-0325-DE2025-06-DE
Date de rétransmission : 31/03/2025
Date de réception préfecture : 31/03/2025